VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

TERRAINS À BÂTIR

Johnson entre la rue N. Français et l'Avenue Champs Elysées dans l'Ilet borné par la rue Prieur

JEUDI LE 19 JUIN, 1913

À MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

HENRY PETERS vs A. J. PETERS ET ALS

No. 103,918 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — JEUDI, le 19 juin 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement lu et rendu en cour siégeante le 5 mai 1913 et jugement signé en cour siégeante le 9 mai 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans l'Ilet 913, Troisième District, désignés comme terrains 11 et 12 dans l'Ilet borné par les rues Johnson, Français, Prieur et l'avenue Champs Elysées, chacun mesure 31' 0'' 2''' à la rue Johnson, sur 159' 10'' 3½''' entre lignes parallèles.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le solde en un an à sept pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication, les taxes de 1913 et tous les frais de l'acte de vente y compris tels certificats que l'acquéreur pourrait exiger devront être payés par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication en acompte du prix d'achat ne portant pas d'intérêt. L'acte de vente devant William A. Bell, notaire.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.

ROBERT H. MARR,
Avocat pour le demandeur.
mai18,25juin1,15,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE

COTTAGE DOUBLE RETIRÉ

2820-22 RUE MAGNOLIA

entre les rues Sixième et Washington

COTTAGE DOUBLE

3801-03 RUE LAUREL

Coin de la Rue Peniston

COTTAGE DOUBLE

3805-07 RUE LAUREL

entre les rues Peniston et Général Taylor

COTTAGE SIMPLE RETIRÉ

(EQUIPÉ POUR USAGE DE LAITERIE)

3418 AVENUE WASHINGTON

entre les rues Johnson et Galvez

JEUDI, 12 JUIN, 1913, A MIDI

À la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Marie Giesler vs. John Lacost, son époux.

No. 101,101 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division ..

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, 12 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de la ville, en vertu et en exécution d'un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 25 avril 1913, et signé en cour ouverte le 1 mai 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division .., je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement — Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui s'y trouvent ou de qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Robertson et Sixième et l'avenue Washington, étant le carré d'Ilet No. 364, lequel dit terrain est désigné par le No. 11 sur un croquis ou certificat de voyer fait par L. G. Del Isle, voyer, daté le 3 septembre 1892, et annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire public, daté le 14 octobre 1892, et le dit terrain No. 11 mesure d'après le dit plan, vingt neuf (29') pieds, neuf (9'') pouces de face à la rue Magnolia, sur cent trente quatre (134') pieds, trois (3'') pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois avec toit en ardoises contenant de chaque côté 4 chambres, gallerie, etc., connues comme 2820-22 rue Magnolia.

Deuxièmement — Un certain terrain étant et s'étendant dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Général Taylor, Constance et Peniston, suivant un certain plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté le 8 septembre 1864; le dit terrain forme l'angle des rues Laurel et Peniston et mesure d'après le dit plan vingt neuf (29') pieds, huit (8'') pouces et trois (3''') lignes de face à la rue Laurel sur cent quinze (115') pieds de profondeur et face à la rue Peniston. Le tout en mesures américaines; et dit terrain est désigné par le numéro dix-neuf, le dit Ilet sur le numéro sept suivant le dit plan avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté quatre chambres, hangar, etc., et sont connus comme Nos. 3801-03 rue Laurel, coin de la rue Peniston.

Troisièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. dix-huit de l'Ilet No. sept, lequel est borné par les rues Laurel, Général Taylor, Constance et Peniston, suivant un certain plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté le 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé devant Hugh Madden, ancien notaire dans cette ville, le 17 octobre 1864, et d'après lequel dit plan le dit terrain mesure vingt neuf (29') pieds de face à la rue Laurel sur cent quinze (115') pieds de profondeur entre lignes parallèles; mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double en bois avec toit en ardoises, avec une arrière bâtisse de 2 étages, contenant 5 chambres, hangar, etc., chaque côté, et connu comme 3805-3807 rue Laurel.

Quatrièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet désigné par le No. 440, borné par les rues Washington, Cinquième, Toledano, anciennement Upperline, S. Johnson et S. Galvez; la dite parcelle de terre mesure quarante sept (47') pieds neuf (9'') pouces et cinq lignes et demie (5½''') de largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne vers la rue Galvez de deux cent sept (207') pieds, neuf (9'') pouces et sept (7''') lignes, et une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Johnson de deux cent seize pieds (216') pieds, sept (7'') pouces; la dite parcelle de terre est composée de la moitié sur le côté vers la rue Johnson au terrain désigné par la lettre A sur un croquis fait par D. E. Seghers et annexé à un acte passé devant Abel Dreyfous, ancien notaire, le 7 juillet 1880. Ensemble avec tel droit, s'il y en a, la dite parcelle de terre ci-dessus décrite peut avoir jusqu'à cette parcelle ou terrain marqué D sur le dit croquis, situé immédiatement dans le fond de la dite parcelle de terre ci-dessus décrite et comprise dans la nouvelle et ancienne ligne de rue Upperline, actuellement rue Toledano, rue Galvez et la prolongation de la ligne de profondeur du terrain B la plus près de la rue Johnson, et mesure quarante-huit (48') pieds, six (6'') pouces et cinq lignes et demie (5½''') de face à la rue Upperline, actuellement Toledano; la même largeur dans le fond sur seize (16')pieds, dix (10'') pouces et sept (7''') lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, avec le toit en ardoises, contenant cinq chambres, chambre à bain, etc., et une grande écurie en arrière contenant 36 stalles, 6 parcs, laiterie, grenier pour foin, hangar, etc.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a devant être représenté par lien de vendeur billets d'hypothèques, payables un an après la date, et portant 7 pour cent d'intérêt; les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, le dit dépôt ne devant pas porter intérêt. Les actes de vente devant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
Bureau 806 rue Perdido.
mai11,18,25juin1,8,12

VENTES A L'ENCAN

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu de la résidence No. 2010 rue Orléans.

Succession de Jean Mule.

No. 104,053 — Cour Civile de District — Division A.

Il sera vendu à l'enchère MARDI, le 20 mai 1913, sur les lieux No. 2010 rue Orléans, à 11 heures a. m., en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 5 mai 1913, pour le compte de la dite succession—

Le contenu entier de la propriété comprenant, chambres à coucher en noyer, salon, meubles de salle à manger, berceuses, chaises, miroirs, tableaux, faïence, verrerie, ornements, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
207 Hennen Building.

ROGER MEUNIER, Avocat.
mai7,11,18,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située et améliorée du Troisième District, No. 1412 N. Rampart, près de l'avenue de l'Esplanade.

Veuve Annie Nightheart, et al., vs. George Nightheart, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,840 — Division E — Par Lionel M. Ricau, encanteur — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, conformément et en vertu d'un jugement rendu en cour siégeante le 18 avril 1913 et signé en cour siégeante le 24 avril 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée pour une partition, et à moi adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain, avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues N. Rempart, Kerlerec et Bourgogne et l'avenue Esplanade, désigné par le No. 4 sur un plan fait par Guerard et mesure en mesure américaine 29 pieds 6 pouces de face à la rue N. Rempart sur 64 pieds 4 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent un magasin, écurie et une bâtisse de deux étages en briques dans le fond.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur pour conclure la vente. L'acte de vente devant Jos. Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.
av27mai4,11,18,26,29

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN COTTAGE DOUBLE EN BOIS

No 2414 S. Claiborne

Succession de Virginie A. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,193 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 28 avril 1913 de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage double en bois, No. 2414 rue S. Claiborne, contenant deux chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Première, Seconde, Claiborne et Willow, désigné par le No. 24 sur un plan ou croquis du dit Ilet déposé dans le bureau de Delacy, ancien encanteur, le dit terrain est adjacent aux terrains un et deux dans le fond et mesure trente pieds (30') de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent dix sept pieds et quatre pouces (117' 4'') entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer la responsabilité des taxes dues et exigibles en 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. L'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MLLE FLORENCE LOEBER, Avocat.
av27mai4,11,18,25,29

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE D'ADMINISTRATEUR

COTTAGE SIMPLE

No. 1035 ave. S. Maurice.
(Rue Pavée)

SUCCESSION de Mlle CECILE JOURDAN

No. 108683—Cour Civile de District, Division "E"

En vertu d'un ordre rendu et signé le 14 Avril 1913, en Cour siégeante par l'Hon. George H. Theard, Juge de la Division "E" de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique JEUDI le 22 MAI, 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 398, borné par les avenues St. Maurice et St. Claude, les rues Nord Rempart et Tricou, le dit terrain étant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue St. Maurice et de l'avenue St. Claude et mesure trente pieds de face à l'avenue St. Maurice sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente pieds, quatre pouces. Le dit terrain est désigné par la lettre X sur un croquis de C. Uncas Lewis, voyer, annexé à l'acte No. 321 du volume 56 dans ce bureau, (F. D. Charbonnet, notaire.) Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No. 1035 avenue St. Maurice.

CONDITIONS: — Comptant. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du montant de son offre, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1913 l'acte de vente devant F. D. Charbonnet notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

CHARLES ROTH, Encanteur.
No. 604 Commercial Place.
GABRIEL FERNANDEZ, Avocat.
Avr 20-27 mai 4-11-18-22

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains avec améliorations sur la rue Clouet, entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de Gustave A. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,277 — Division A — Par ALBERT PAUL, Encanteur, bureau (2ème étage) No. 311 rue Baronne — JEUDI, 19 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 mai 1913 dans l'affaire de la succession de Gustave A. Schmidt, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

Deux certains terrains et les améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 44 (maintenant 928) borné par les rues Clouet, Féliciana, Prieur et Johnson; lesquels terrains sont désignés par les Nos. 7 et 8 sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 9 avril 1902, annexé à un acte de vente devant R. A. Tichenor, notaire, le 14 mars 1908 et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces et 6 lignes. Les améliorations comprennent une bâtisse simple en bois, etc., sur chaque terrain désignés par les Nos. municipaux 1922 et 1924 rue Clouet.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913, en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
mai18,25juin1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain de choix du Troisième District — Deux terrains de valeur à l'angle des rues Claiborne et St. Ferdinand — Six beaux terrains à l'angle des rues Espagne et Force.

Succession de Marie Collon Prattini, veuve de Dennis Prattini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,309 — Division C — Par Albert Paul, encanteur, bureau 311 rue Baronne, 2ème étage — JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté le 2 mai 1913, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, à savoir:

1er. Deux certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No. 737, borné par les rues Claiborne, Prosper, St. Ferdinand et Press, les dits terrains désignés par les numéros un et deux et sont adjacents, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Terrain No. 1 forme l'angle des rues Claiborne et St. Ferdinand.

Immédiatement après les bâtisses du Union Brewing Co., et location fort désirable pour commerce de détail.

2. Six certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No. 1170, borné par les rues Mandeville, Espagne, Liberal où N. Miro et Force, actuellement N. Tonti, et désignés par les Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et mesurent ci-après à savoir: Terrain 13 mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Force sur 159 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Terrains 14, 15, 16, 17 et 18 sont adjacents et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Espagne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 14 forme l'angle des rues Force et Espagne. Ces terrains sont dans un quartier desirable et qui s'améliore, et sont dignes de l'attention des partis qui cherchent un endroit désirable à bâtir.

CONDITIONS DE LA VENTE — Comptant; l'acte de vente et le prix des certificats aux frais de l'acquéreur devant Clifford M. Eustis, notaire. Les taxes de l'année 1913 devront être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent est exigé au moment de l'adjudication.

JOHN L. FELIU, Avocat.
mai4,11,18,25juin1,5

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Le Cottage Double, 2709 et 2711 rue St. André, entre les rues Clara et Willow.

Succession de Henry Trapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 96,656 —Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 20 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 mars 1913, et signé le 11 mars 1913, et d'un ordre daté du 14 avril 1913, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos. 2709 et 2711 rue St. André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 396, borné par les rues St. André, Félicité, Clara et Willow, et désigné comme lot No. 4 et mesurant 34 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue St. André, 36 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 79 pieds sur la ligne de côté la plus proche de la rue Willow et 81 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus proche de la rue Clara et s'étendant à travers le square de la rue St. André à la rue Félicité.

CONDITIONS—½ ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date de la vente à l'enchère jusqu'à complet paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété, et l'acte devant contenir le pacte de non alienando et toutes les autres clauses de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acte de vente devant ;tre passé par George Montgomery, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant aussi assumer le paiement des taxes de ville et d'état de l'année 1913 et les frais de tous les certificats nécessaires pour compléter la vente.
av19,20,27mai4,11,18,20

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Sixième District, portant le No. municipal 4012 rue Annonciation, entre les rues Marengo et Constantinople.

Suburban Building and Loan Association vs. Pearl C. L. Olsen, épouse d'Edwin I. Bordages.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,270 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 112, borné par les rues Annonciation (anciennement Jersey), Marengo, Constantinople et Tchoupitoulas (anciennement Levée), désigné comme terrain No. dix-sept, mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation, la même largeur en arrière sur cent douze pieds, quatre pouces et sept lignes de profondeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour le demandeur.
mai3,9,16,23,30juin4,5

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN

Succession de Zipporah Bowden, épouse de John Bradley et John Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,307 — Division B — Au plus offrant enchérisseur, cottage double, 2130-32 l'avenue S. Claiborne, près de l'avenue Jackson, terrain de valeur coin des avenues Claiborne et Jackson; trois terrains de valeur sur la rue Claiborne, entre la rue Joséphine et l'avenue Jackson — Par LEONARD L. STERN, Encanteur — Vendra à l'enchère publique, JEUDI, le 19 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 9 mai 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite à savoir:

Cinq certains terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet numéro 398, lequel Ilet est borné par les rues Claiborne, Willow, Joséphine et l'avenue Jackson, les dits terrains sont désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, terrain No. 14, forme le coin des avenues Claiborne et Jackson et mesure 28 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur et face sur l'avenue Jackson de 120 pieds, entre lignes parallèles. Terrains 15, 16, 17 et 18 mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Claiborne sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant; les acquéreurs devront assumer le payment des taxes de l'année 1913. Les actes de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN,
M. D. DIMITRY, Avocat. Encanteur.
mai18,25juin1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

Gulf Bag Company vs. Stafolife Feed and Milling Co.

No. 103,793 — Cour Civile de District, Division E.

Un lot de meubles de bureau et accessoires consistant en coffre-fort en fer, bureau dessus plant, classeurs pour lettres, machine à numéroter, machine à écrire Remington, chaises tournantes, bibliothèque à sections, chaises en rotin, tables, machine à adresser, machine à découper les lettres et numéros, boîtes à échantillons, accessoires électriques, calorifères, petites bascules, machine à facturer, 18 seaux d'incendie en fer galvanizé, barils à incendie, 3 bascules plates-formes, "Fairbanks" et poids, 2 brouettes, 15 diables, un lot de ficelle, et corde en manille, double jeux de harnais, soufflet de six pouce, moulin à maïs "Sullivan," etc., etc., mentionnés suivant inventaire enregistré, aussi la clientèle de la "Stafolife Feed and Milling Company" et les marques deposées, "Stafolife," "Nulife," "Nolife" et "Nolean," aux enchères publiques le JEUDI 22 mai 1913 à onze heures du matin sur les lieux, rue Scott, encoignure Toulouse.

PAR LEONARD L. STERN, Encanteur — Vendra aux enchères publiques à la date sus-mentionnée en vertu d'un ordre signé le 7 mai 1913 par l'honorable Juge Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire sus-intitulée et numérotée, la propriété décrite comme suit à savoir:

Les effets mobiliers, clientèle, marques déposées de la "Stafolife Feed and Milling Company" suivant inventaire enregistré.

CONDITIONS — Comptant; les marques et clientèle seront offertes séparément et ensemble, et les effets mobiliers seront offerts séparément. Toute la propriété sera de même façon offerte en bloc et sera vendu sujette à la plus haute ou aux plus hautes enchères.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
A. C. CARPENTER, LUDWIG EISEMAN, Receveurs.
MERRICK, LEWIS, GENSLER & SCHWARZ et IVY G. KITTREDGE, Avocats
mai11,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

In re Receivership of Godchaux Oil and Development Co.

No. 103271 Cour Civile de District, Division C

Au plus offrant et dernier encherisseur

Des terrains pétrolifères de valeur dans la Paroisse Caddo

CONTENANT DIX ACRES AVEC TUYAUX ET DÉPENDANCES

A l'encan, JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne — Par Leonard L. Stern, encanteur — En vertu d'un jugement signé en cour siégeante le 3 avril 1913, et le jugement rendu et signé en cour siégeante le 29 avril 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il vendra à l'enchère publique au dernier et plus offrant encherisseur à la date ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Dix certains acres de terrains, Nos. huit, quatre, cinq, dix, neuf, dix-neuf, vingt, vingt-quatre, vingt-cinq et trente, dans le quartier N. E. du quartier N. E. de la section quinze du territoire vingt et un, étendue seize, suivant le plan classé et enregistré dans la Paroisse de Caddo et les dits terrains sont situés dans la dite Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, suivant le dit plan ensemble avec un puits à pétrole machevé de 2,110 pieds de profondeur, contenant 298 pieds de tuyaux de 10 pouces, et 1,200 pieds de tuyaux de 8 pouces.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913. L'acte de vente devant Peter Stifft, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
ARTHUR P. LEOPOLD et PETER STIFFT, Avocats.
ANDREW G. GUGEL, Receveur.
mai4,11,18,25juin1,5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de la Albania Plantation pour le mois d'Avril 1913, présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgras et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, JR., Avocat.
11mai14,18,23

Succession de John S. Barattini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,516 — Division D — Attendu que Mme Anna Kuhn, veuve de John S. Barattini, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John S. Barattini, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
14mai14,18,23

VENTES A L'ENCAN

CHAS. B. STROUDBACK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jean Gagorret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,254 — Division D — Au plus offrant enchérisseur terrain de valeur, coin des rues Miro et Allen, Troisième District — Par CHAS. B. STROUDBACK, Encanteur — Vendra à l'enchère publique MERCREDI, le 18 juin 1913, à midi, à la People's Auction Exchange, No. 334 rue Carondelet, en vertu d'un ordre signé le 16 mai 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 1053, lequel Ilet est borné par les rues Miro, Allen, Annette et Galvez, le dit terrain est désigné par le No. 11 et forme le coin des rues Allen et Miro et mesure 60 pieds de face à la rue Miro sur une profondeur et face à la rue Allen de 150 pieds entre lignes parallèles. Terrain No. 12 formant le coin mais fut vendu par la succession de Charles Maillet, à la ville de la Nouvelle Orléans pour l'ouverture de la rue Allen, pa racte devant A. Hero, Jr., le 14 mai 1869. Livre du bureau de ville, 97 folio 94.

CONDITIONS — Comptant; les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année 1913. L'acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

CHAS. B. STROUDBACK,
Encanteur.
M. D. DIMITRY,
Avocat. mai18,25juin1,8,15,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Johanna Meager, veuve de John P. Courtade.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,145 — Division C — A la People's Auction Exchange, 334 rue Carondelet, entre les rues Union et Perdido, le MERCREDI, 11 juin 1913, à midi, propriété commerciale de valeur du Premier District, coi S. Rempart, coin Lafayette, la splendide propriété de placement, 1226 Dryades, entre les rues Erato et Clio. Plans exposés à la People's Auction Exchange.

PAR CHAS. B. STROUDBACK, Encanteur — Vendra aux enchères publiques le MERCREDI, 11 juin 1913, à midi, à la People's Auction Exchange, No. 334 rue Carondelet, en vertu d'un ordre signé le 5 mai 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Clio et Erato, désigné par le numéro un, suivant un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, député voyer, le 8 juillet 1854, annexé à un acte de vente passé devant O. Drouet, ancien notaire, le 23 novembre 1865, lequel dit lot de terrain mesure, suivant mesure américaine, 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Dryades sur un profondeur de 110 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le côté de la rue Clio, sur une première profondeur du côté de la rue Erato de 42 pieds 6 pouces, à quelle profondeur le dit lot s'ouvre de 3 pieds 6 pouces, sur une seconde profondeur de 65 pieds 3 pouces et 6 lignes et 17 pieds 1 pouces et 2 lignes sur la ligne arrière avec l'usage d'une allée de trois pieds trois pouces de face à la rue Dryades sur 45 pieds 6 pouces mitoyenne au dit lot de terrain et à un autre lot désigné comme lot numéro 2 suivant le dit plan ainsi que les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent; le dit lot ci-dessus décrit est formé de deux lots de terrain désignés par les numéros 22 et 23 suivant un plan deposé en l'étude de T. C. Stark, ancien notaire, sous le numéro 172. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, avec toit en ardoises, contenant gallerie de face, palier, et environ huit chambres, hangar, etc.

Un certain lot de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Rempart, Lafayette, Bassin, actuellement Saratoga (autrefois St. John) et Girod, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Rempart sur 60 pieds de profondeur et face à la rue Lafayette formant le coin des deux dites rues. Les améliorations comprennent un magasin en briques et habitation contenant environ six chambres, bains, office, etc.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la dite vente devant être représentée par des billets de l'acheteur, à son propre ordre, et endossés par lui portant 7 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèques spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue ainsi que le pacte de non aliendo, et toutes les clauses de securité usuelles; la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transferée au porteur des billets; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes pour 1913 et les coûts de l'acte de vente ainsi que tous certificats. Acte de vente devant Ed. P. Foley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt (ne portant pas d'intérêt) seront requis au moment de l'adjudication.

CHAS. B. STROUDBACK,
NICHOLAS CALLAN, Encanteur.
Avocat. mai11,18,25juin1,8,11

Par N. J. CLESI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joseph L. Cazaubon vs. Emma Cazaubon, veuve de Southern M. Lewis.

No. 104,395 — Propriété de choix du Cinquième District non amélioree.

(27) TERRAINS. (27) TERRAINS.

Bornés par les rues Diana, Newton, Odeon, Orléans et De Armas.

A l'encan JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, et qui m'a été adressé, je procéderai à vendre àl'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Quinze terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No. 1 Tunisburg, borné par les rues Diana, Newton, Odeon et Orléans, désignés par les numéros 12 à 26 inclusivement et mesurant ci-après à savoir:

Terrains 12 et 26 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Diana sur 171 pieds, 10 pouces de profondeur. Terrains 13 et 14 mesurent 30 pieds de face à la rue Newton sur 171 pieds de profondeur. Terrains 16 à 26 inclusivement mesurent chacun 31 pieds, 2 pouces de face à la rue Orléans sur 132 pieds, 3 pouces de profondeur. Terrain 16 formant l'angle des rues Orléans et Newton.

2. Douze terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Cinquième District de cette ville, Tunisburg, et dans l'Ilet No. 7, borné par les rues Diana, De Armas, Odéon et Orléans, désignés comme terrains Nos. 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, et mesurant ci-après à savoir:

Terrains 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Diana sur 171 pieds, 10 pouces de profondeur. Terrains 17 à 26 inclusivement mesurent chacun 31 pieds, 2 pouces de face à la rue Orléans sur 132 pieds, 8 pouces de profondeur. Terrain 26 formant l'angle des rues Orléans et Diana.

Conditions—La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a en billets de l'acquéreur, payables un et deux ans après la date avec huit (8) pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devra payer les taxes de 1913, payer pour l'acte de vente devant Jos. Lautenschlaeger, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

N. J. CLESI, Encanteur,
821 rue Gravier.
6mai—6,11,18juin1,5

VENTES A L'ENCAN

Par I. B. RENNYSON

Succession de Patrick J. Quinn.

Au plus offrant enchérisseur sans limite ou réserve
JEUDI, 19 JUIN 1913
A la Bourse des Propriétés Froncières, 311 rue Baronne a midi.

Le joli cottage double 2541-43 rue Banks, entre Dorgenois et square Rocheblave, et la rue Palmyra, contenant trois chambres de chaque côté, grand terrain 32-4x108.

Conformément à un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 8 mai 1913, dans l'affaire de la succession de Patrick J. Quinn, No. 101,252, je vendrai la propriété ci-après décrite au plus offrant enchérisseur, JEUDI, le 19 juin a la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 578, borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyra, lequel terrain est composé du terrain original No. 19 et d'une parcelle du terrain No. 20 adjacent, et mesure à savoir. Terrain 19 mesure vingt neuf pieds, quatre pouces de face à la rue Banks sur cent-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. La parcelle du terrain 20 adjacente mesure trois pieds de face à la rue Banks sur cent-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout de la dite parcelle de terre par conséquent mesurant trente-deux pieds quatre pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de cent-huit pieds entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde, s'il y en a en un crédit d'un an, ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur et la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés avec sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendu et toutes les clauses usuelles et nécessaires de garantie. L'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913 et payer pour l'acte de vente de la dite propriété devant Wynne G. Rogers, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.
mai18,25juin1,8,15,19

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi intérêt maison simple en bois à un étage et grenier, avec terrain extra, No. 822 rue St. Claude.

Succession de Mme Antonia A. Bordelois —No. 93,553—Cour Civile de District pour la Paroise d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 mai à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 17 avril 1913 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le demi intérêt indivis dans et à un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, Ilet No. 114, borné par les rues St. Claude, St. Anne, Dumaine et Rempart, mesurant cinquante pieds six pouces et une ligne (50' 6'' 1''') plus ou moins, sur la rue St. Claude sur une profondeur de cent vingt pieds (120') sur la ligne de côté vers la rue Dumaine et à une distance de quatre vingt seize pieds, un pouce et quatre lignes (96' 1'' 4''') de la rue St. Claude; le dit terrain se ferme à l'angle droit de trois pieds trois pouces (3' 3''), sur une seconde profondeur de vingt trois pieds, dix pouces et quatre lignes (23' 10'' 4''') de sorte que l'arrière ligne n'a qu'à peu près quarante sept pieds trois pouces et une ligne (47' 3'' 1'''), de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage en bois à un étage et grenier, avec la façade en briques et une bâtisses à deux étages en briques dans le fond. Le No. est 822 rue St. Claude.

CONDITIONS—Comptant; l'acquéreur assumera la responsabilité des taxes dues et exigibles de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente devant J. M. Queyrouse, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ALFRED GRIMA, Avocat.
av20,27mai4,11,18,22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Loretta Rouyer, femme seule, vs. Mme George Fuchs et George Fuchs, son époux.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 56,758 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Wynne Rogers, de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20 mai 1913, à 11 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un mobilier de salon, 5 pièces; une table de centre, une toilette, un lavabo, une armoire à glace, une armoire, une glacière, un buffet, un garde-manger, une berceuse en osier.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
JOS. H. BREWER,
Avocat pour le demandeur.
mai11,15,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. Schneider, veuve, et Mlle Bertha Bell, femme seule, vs. Mme Estelle Guderian et Mme Gavern.

PREMIER COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 57,179 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Val. J. Stentz, juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques en mon entrepôt 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville le MARDI, 20 mai 1913, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un piano, No. 152,008, et tabouret.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats pour le demandeur.
mai11,15,20

AVIS AUX CREANCIERS

Monongahela River Consolidated Coal & Coke Company vs. Nunn-Heffron Coal Company.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 94,072 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Paul M. Schneidau, receveur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
RICE & MONTGOMERY, Avocats.
16mai16,20,25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Patterson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 43,920 — Division B — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Charles Patterson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
18mai18,22,27

Succession Vacante de Delphine Gravier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 87,657 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution presentés par Peter J. Flanagan, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY et T. FLORENCE,
Avocats. 18mai18,22,27

Succession de Mme Félicia Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,623 — Division E — Attendu que Bernadine Burk, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Félicia Muller, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GUSTAF R. WESTFELDT, JR.,
Avocat. 18mai18,22,27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme M. E. McDonald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,467 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julie B. Winans, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
14mai14,18,23

Succession de Simon Goldblatt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,738 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Sam Bonart, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDGAR M. CAHN, Avocat.
14mai14,18,23

Succession d'Alberic Labauve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,165 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Geo. Scratchley, administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. F. CLAIBORNE, Avocat.
11mai13,17,22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Adèle Goeb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,492 — Division E — Attendu qu'Augustine Aurianne, femme seule d'Adèle Goeb, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Adèle Goeb, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. DANZIGER, Avocat.
10mai10,14,19

Succession de Fernand Callico.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,153 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Roca C. Edmunds, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. J. THEARD, Avocat.
16mai16,20,25